



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 23 décembre 2020

Sécheresse 2019 : arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté du 15 décembre 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publié ce jour au journal officiel :

La commune de Clémont est reconnue au titre de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols **du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019.**

Les sinistrés de la commune reconnue disposent d'un délai de dix jours à compter de cette date pour contacter leurs compagnies d'assurances et faire valoir leurs droits.

Pour consulter l'arrêté du 15 décembre 2020
portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle:

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

**Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX